AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**218C1243**
FR0012452746-FS0681

9 juillet 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)**

**SAFE ORTHOPAEDICS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juillet 2018, la société par actions simplifiée Keren Finance[1] (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juillet 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFE ORTHOPAEDICS et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 375 000 actions SAFE ORTHOPAEDICS représentant autant de droits de vote, soit 8,18% du capital et 7,26% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société SAFE ORTHOPAEDICS[3].

_____

[1] Contrôlée par M. Raphael Elmaleh. La société Keren Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 41 268 022 actions représentant 46 476 328 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 11 juin 2018 sous le n° 18-235 et communiqué de la société SAFE ORTHOPAEDICS du 4 juillet 2018.